

Comment convaincre mes collègues de la nécessité des nouvelles technologies dans notre contexte de travail ?

Qui peut m'aider à choisir entre deux logiciels ?

Qui pourrait me répondre ?

Je ne trouve jamais le renseignement que je cherche !

SUISSETRA

Je n'ai pas le temps de mettre en place des outils de TAO qui pourtant me feraient gagner du temps. Qui pourrait m'aider ?

Aucun des outils disponibles ne répond à mes besoins précis !



SUISSETRA

Association suisse pour la promotion des outils d'aide à la traduction

Née il y a vingt cinq ans dans le but de stimuler la participation de la Suisse aux recherches dans le domaine des technologies de la langue, l'Association SUISSETRA a su mettre à profit un partenariat entre des professionnels de la langue et des chercheurs universitaires. SUISSETRA vous apporte ainsi sa solide expérience basée sur une synergie entre la recherche et le monde professionnel de la traduction sous diverses formes :

1. Veille permanente sur l'évolution de la technologie et du marché

Les technologies de la traduction évoluent très vite. De nouveaux produits apparaissent sans cesse. Suivre cette évolution et décider lesquels sont vraiment indispensables exige un investissement en temps et une expertise dans le domaine. **SUISSETRA effectue cette veille critique pour ses membres.**

2. Analyse de VOS besoins

Vous êtes convaincu qu'une utilisation intelligente de l'informatique rendra le travail de votre équipe plus efficace, plus rentable, voire même plus agréable, mais vous ne savez pas de quoi vous avez besoin ? **SUISSETRA étudie avec vous les particularités de votre contexte de travail afin d'identifier les meilleures solutions.**

3. Évaluation concrète de l'adéquation des outils à VOS besoins

Face à plusieurs produits qui font plus ou moins les mêmes promesses, comment choisir ? Une décision bien fondée doit tenir compte du contexte dans lequel l'outil sera utilisé ; un système basé sur une mémoire de traduction ne sera pas très utile s'il ne gère pas les formats spéciaux des documents à traiter. De plus, il faut que le produit tienne ses promesses : l'extracteur de terminologie devrait identifier *votre* terminologie. Le produit doit être agréable et efficace lors de son utilisation : si un système de dictée vocale fonctionne avec un taux de réussite de 95%, un mot sur vingt devra être corrigé, après avoir trouvé la faute. Vos utilisateurs accepteront-ils un tel taux de réussite ? **SUISSETRA enquête pour vous.**

SUISSETRA

Association suisse pour la promotion des outils d'aide à la traduction

4. Conseils adaptés pour l'achat, la mise en service et l'utilisation des outils de la traduction

La décision est prise, vous vous lancez dans l'informatisation de vos travaux de traduction ? Cela implique des changements dans les conditions et les habitudes de travail qui ne sont pas toujours simples à gérer. **Évitez les mauvaises surprises en profitant de l'expérience de SUISSETRA !**

5. Création efficace et économique de ressources (mémoires de traduction, lexiques, jeux de phrases tests, collecte de corpus ...)

L'efficacité de certaines aides informatiques à la traduction dépend des ressources linguistiques. Dans une mémoire de traduction vide, le traducteur ne trouve aucune proposition de traduction ; une banque de terminologie doit être alimentée par la terminologie pertinente ; le lexique d'un système de traduction automatique doit contenir le vocabulaire des documents à traduire et ainsi de suite. **SUISSETRA vous aide à mettre en place ces ressources.**

6. Cours de formation adaptés aux besoins spécifiques du contexte de travail

La formation joue un rôle clé dans l'informatisation du travail. Des cours destinés aux professionnels de la langue facilitent l'adaptation aux nouveaux outils. Vous êtes déjà un utilisateur avancé ? **SUISSETRA vous propose des cours sur mesure.**

Devenez membre !

Remplissez le coupon réponse au milieu de la brochure et acquittez-vous du montant correspondant.

SUISSETRA

Association suisse pour la promotion des outils d'aide à la traduction

La cotisation annuelle s'élève à :

250 CHF en tant que membre individuel

5000 CHF en tant qu'adhésion collective, jusqu'à 25 personnes

Pourquoi devenir membre ?

1. Prestations fournies gratuitement aux membres :
 - Diagnostic personnalisé de votre situation sur simple requête
 - Newsletter trimestrielle
 - Présentation de nouveaux produits
2. Prestations facturées à prix réduits, **à titre indicatif** :

Exemple	Non-membre	Membre
Réunions « partage de savoir faire »	Forfait de 50 CHF par participant	20 CHF par participant
Conseils de spécialistes	Forfait de 500 CHF par demi-journée	75 CHF / heure
Création de ressources, p. ex. mémoires de traduction, conversion de format ...	Forfait de 350 CHF par demi-journée	50 CHF / heure
Evaluation de produits	Forfait de 1'200 CHF par jour	450 CHF / demi-journée

Coordonnées bancaires :

SUISSETRA

Banque cantonale du Valais,

CP 222, CH-1951 Sion

Cpte no T 0840.33.28

IBAN CH75 0076 5000 T084 0332 8

Membre Fondateur :

Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) de l'Université de Genève

Contact :

Marianne Starlander

ETI - Université de Genève

Département de Traitement

Informatique Multilingue (TIM)

40, bd. du Pont d'Arve

1211 Genève 4

tel.+41.(0)22.379.86.87

fax.+41.(0)22.379.86.89

marianne.starlander@unige.ch

SUISSETRA

Association suisse pour la promotion des outils d'aide à la traduction

COUPON - REPONSE

Oui, je soussigné(e) _____

souhaite devenir membre individuel de **SUISSETRA** et m'engage à verser la cotisation annuelle de 250 CHF au compte indiqué ci-dessous dans les plus brefs délais.

Oui, je soussigné(e) _____

représentant _____ l'organisation _____ souhaite devenir membre collectif de **SUISSETRA** et engage l'organisation que je représente à verser la cotisation annuelle de 5000 CHF au compte indiqué ci-dessous dans les plus brefs délais.

SUISSETRA

Banque cantonale du Valais, CP 222, CH-1951 Sion

Cpte no T 0840.33.28

IBAN CH75 0076 5000 T084 0332 8

Veillez, s'il vous plaît, joindre une preuve de votre versement avec le coupon réponse. Sachant que l'adhésion à l'association devient effective à réception de la cotisation et est valable pour un an à compter de ce jour.

À _____ le _____

Signature : _____